

# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

*Séance du 14 avril 2021*

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr DUPUIS Denis - Mmes ALLIEL Michelle - BOURACHOT Sarah - BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha - JUSSEAUME Alix - PELTIER Francine - QUARCIA Janine - MAGNIER Nelle. Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - FRANQUET Aurélien - LEGRAND Kevin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - SAUVET Jean-Marie - THOMASSIN Patrick - TRIBOLET Gérard - VERNET Bruno.

**ABSENTE EXCUSÉE AVEC POUVOIR** :

Madame DAUVIN Marie-Laure pouvoir à Monsieur BEDONSKI Laurent.  
Madame HUGUENIN Catherine pouvoir à Madame BROCHOT Marie-Christine.  
Monsieur CARON Jean-Luc pouvoir à Monsieur THOMASSIN Patrick.

**ABSENT EXCUSÉE SANS POUVOIR** : néant

**ABSENTS** : néant

**Secrétaire de séance** : Madame BOURACHOT Sarah

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame BOURACHOT Sarah est désignée secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 17 mars 2021 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, sans observation.*

Monsieur le Maire propose aux membres du CM de modifier l'ordre des points afin d'étudier en premier le point relatif à l'offre de concours de Suez, dont le montant est intégré dans le budget primitif qui sera voté ensuite.

Sans objection, l'ordre du jour est ainsi modifié.

### **1. PLACE DE VERDUN : OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ SUEZ**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal l'offre de concours proposée par la société SUEZ pour les travaux d'aménagement de la Place de Verdun.

Cette offre représente un dédommagement du préjudice subi par la Commune lors de la crise de l'eau connue en avril 2019.

Monsieur le Maire propose au CM d'accepter cette offre et de ne pas se risquer à un dépôt de plainte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer cette offre de concours.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## 2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

### PRÉSENTATION :

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Denis DUPUIS Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives :

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		672 406.40	79 197.97		79 197.97	672 406.40
Opérations de l'exercice	2 882 615.62	3 355 815.79	1 592 163.36	1 181 898.96	4 474 778.98	4 537 714.75
Opérations non budgétaires	3 378.85			4 054.70	3 378.85	4 054.70
Totaux	2 885 994.47	4 028 222.19	1 671 361.33	1 185 953.66	4 557 355.80	5 214 175.85
Résultat de clôture		1 142 227.72	485 407.67			656 820.05

Besoin de financement au compte 001 Déficit d'Investissement reporté dépenses  
 Excédent de financement au compte 001 Excédent d'Investissement reporté recettes

Restes à réaliser 1 608 817.62      1 262 300.00

Besoin de financement des restes à réaliser 2 094 225.29  
 Excédent de financement des restes à réaliser 1 262 300.00

Besoin total de financement 831 925.29  
 Excédent total de financement

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 831 925.29 au compte 1068 investissement BP avec émission de titre  
310 302.43 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### VOTES :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du Compte Administratif, Madame BROCHOT assure la présidence du Conseil Municipal

**ADOPTÉ :** à 22 voix pour

#### COMPTE DE GESTION 2020

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

#### AFFECTATION DE RÉSULTAT 2020.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

### **3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION FONCIÈRE.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition suivants :

✓ **Taxe foncière (bâti) 50.86 % :**  
**dont taux communal : 29.32 %**  
**dont taux départemental : 21.54 %**

✓ **Taxe foncière (non bâti) : 49.96 %**

M. MAILLET propose une baisse du taux communal de 1.5 point

**ADOPTÉ :** à 21 voix pour  
à 2 voix contre

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif, précédemment détaillé lors de la Commission Finances du 8 avril 2021.

Lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 3 664 075.43

Recettes : 3 664 075,43

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 3 054 636.12

Recettes : 3 054 636.12

Monsieur MAILLET demande si le véhicule inscrit au BP sera un véhicule électrique ?

Monsieur DUPUIS précise que le choix n'est pas encore fait.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire propose de procéder à la mise à jour de l'état du personnel et de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour départ en retraite au 28 février 2021 et création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## **5. DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS**

Conformément à l'article R2321-2 §3, le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Elle fait l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque. Cette provision doit être instituée par le Conseil municipal par délibération. En cas de survenance du risque (créances irrécouvrables admises en non-valeur), la provision est reprise.

Les provisions sont obligatoires et constituent une opération d'ordre mixte semi-budgétaire, se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation).

Les provisions doivent figurer au budget primitif et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision.

Il conviendra donc de constater chaque année une dépréciation à minima à hauteur de 15% des créances d'une ancienneté supérieure à 720 jours, pour lesquelles aucune provision n'est encore inscrite.

Les montants concernés seront déterminés chaque année en partenariat avec les services du Comptable Public, pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe.

Les crédits budgétaires afférents seront inscrits au BP à l'article 6817 en section de fonctionnement.

La reprise des provisions devenues sans objet se fera chaque année au 7817, par un titre d'ordre mixte.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## **6. PLACE DE VERDUN : CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de Verdun,

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre de la société SECT pour un montant de 29 500,00 € HT (35 400 € TTC)

Cette mission comprend :

Maitrise d'œuvre paysagères par la société Arpents Paysage pour un montant HT de 12 180,00€

Maitrise d'œuvre travaux par la société SECT pour un montant HT de 17 320,00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

**Donne** délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de cette prestation ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## **7. REMBOURSEMENT A UN ADMINISTRÉ DE LA RÉPARATION D'UN PNEU ENDOMMAGÉ SUR ZONE TRAVAUX**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'un administré ayant endommagé un pneu sur la zone de travaux, Rue de Liancourt, du remboursement de ses frais.

La facture jointe s'élève à 108.70 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rembourser ces frais à l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse ce remboursement, indiquant qu'il revient aux conducteurs d'adapter leur conduite à la zone de travaux qui est parfaitement signalée.

**ADOPTÉ :** à 4 voix pour  
à 11 voix contre  
à 8 abstentions

## **8. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE, LA COMMUNE DE FITZ-JAMES ET LA COMMUNE DE BREUIL LE SEC, EN FAVEUR DES COMMERCES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer une convention avec la CCIO afin de bénéficier de la présence d'un conseiller sur le secteur dédié aux commerces locaux.

Le partenariat avec la Commune de Fitz-James permet de réaliser des économies sur le cout résiduel pour la commune de Breuil le Sec.

Les commerçants sont-ils prévenus ?

Monsieur le Maire précise que les commerçants seront démarchés par la CCIO et informés de ce partenariat.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation pour signer la présente convention.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## **9. MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DE FITZ-JAMES.**

Monsieur le Maire explique que le Gardien-Brigadier est actuellement en congé maternité, donc l'ASVP se retrouve seul et la commune de Fitz-James dispose d'un seul agent de Police.

Une mutualisation permettrait de poursuivre les actions sans avoir d'agent isolé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer une convention avec la commune de FITZ-JAMES afin de mettre en commun les agents de Police Municipale.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation pour signer la présente convention.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## **10. DÉNOMINATION DE LA VOIE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ - FERME DES SABLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à la suite à l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone d'activités, il ressort que les adresses sont inconnues au niveau du cadastre.

Il y a donc lieu de confirmer la dénomination de la voie interne à la zone d'activité : Rue des Sables, de l'identifier sur un plan et la transmettre aux services du cadastre pour intégration.

M. SAUVET demande quels sont les numéros indiqués sur le plan.

M. le Maire indique que la numérotation sera revue avec la Communauté de Communes.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## **11. QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire précise que les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

M. TRIBOLET : Connait-on les cause de l'effondrement de chaussée Rue de Liancourt ? Quelle est la probabilité d'un autre épisode de ce genre ?

M. ROGER : indique qu'il s'agit d'un affaissement au niveau de la chambre, cassure sur la canalisation souterraine.

M. DUPUIS : tout le réseau a été étudié et des réparations faites sur les zones à risques, donc cela n'aurait pas dû avoir lieu.

M. ROGER précise le CR de mise en place de chantier a été annoté en ce sens afin de ne pas écarter la responsabilité de la CCC sur ces problèmes.

M. SAUVET rue André Gazeau, le stop a été supprimé mais la bande blanche est restée. Accidentogène.

M. DUPUIS explique que ce stop a dû être enlevé car il y avait 3 stops au même carrefour.  
Voir avec les Services Techniques si on peut effacer cette bande blanche.

M. MAILLET demande que le tableau des subventions soit transmis.  
M. DUPUIS répond favorablement à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Mme BOURACHOT Sarah

Denis DUPUIS

~~Bourachot~~

Guarini

Mme Paul  
J. Paul SAUVET